
Qu'est-ce que
LE PLAIDOYER
À MÉDECINS DU MONDE ?

SE STRATEGIE ALLIANCES DO

CER LIEUX DE POUVOIR
UES DONNEES CONCRETES

SANTE PO

— **INFLUENCER** —

VOIR CHANGEMENT DURABLE

DROITS CO

ES POLITIQUES

PRATIQUES AL

ER EXPERTISE

CIBLES LI



QU'EST-CE QUE LE PLAIDOYER ?

Afin de comprendre ce qu'implique une démarche de plaidoyer et d'éviter toute confusion, il est primordial de se familiariser avec les termes courants d'une stratégie de plaidoyer. Et en premier lieu, de partager une définition commune de ce qu'est le plaidoyer (et de ce que ce n'est pas), pour bien le différencier d'autres modes d'action proches.

Le plaidoyer s'est progressivement imposé comme l'un des piliers fondamentaux de Médecins du Monde et figure explicitement dans le Projet Associatif de l'association depuis 2015.

La définition officielle du plaidoyer à Médecins du Monde, telle que validée par le Conseil d'administration en 2007, est la suivante :

« L'activité consistant à influencer les lieux de pouvoir et de décision à l'aide de leviers multiples, en vue d'obtenir des changements durables de politiques ou pratiques ayant un impact direct sur la santé des populations ciblées par les missions de Médecins du Monde ».

Le plaidoyer est un processus visant à influencer les décideurs, c'est-à-dire les personnes qui ont le pouvoir d'effectuer un changement donné dans les politiques et/ou les pratiques, au profit des populations ciblées par nos projets.

Influencer au sens de faire en sorte qu'une personne influente ciblée se rende compte qu'elle a un avantage réel et effectif à évoluer, à se positionner dans la direction que nous proposons. C'est finalement lorsque nous touchons « l'intérêt à agir » de cette personne que l'influence s'opère, et que nous pouvons entrevoir la possibilité d'un changement réel ●

POURQUOI FAIRE DU PLAIDOYER ?

Favoriser, sur le long terme, l'accès universel à la santé et aux droits nécessite bien entendu le déploiement d'activités de soins et de renforcement des capacités d'agir des populations. Mais l'un des moyens d'assurer une pérennité de nos actions sur le terrain est également de faire évoluer les politiques et pratiques qui affectent la santé des populations en situation de vulnérabilité. Le plaidoyer vise à provoquer ces changements durables, qui peuvent être :

- l'adoption de nouvelles politiques et/ou de pratiques permettant l'amélioration de la situation sanitaire des populations ciblées par nos projets ;
- la remise en cause, la révision ou l'amendement de politiques et/ou de pratiques existantes ayant un impact négatif sur la situation sanitaire des populations ciblées par nos projets ;
- le respect de politiques ou législations existantes mais non appliquées, qui permettraient l'amélioration de la situation sanitaire des populations ciblées par nos projets.

Le terme **politiques** englobe différentes réalités : il peut s'agir d'une loi, d'une stratégie, de lignes directrices (relatives à la prise en charge des populations clés par exemple), d'un règlement émis par

un gouvernement ou qui traduit un engagement pris au sein d'une institution régionale, internationale.

Les **pratiques** se rapportent aux « façons de faire » des différents acteurs, médicaux et non médicaux, qui influent sur la santé des personnes de façon directe ou indirecte : les personnels soignants mais aussi les acteurs de l'hébergement, de la couverture maladie, de l'aide sociale, etc.

Exemples de plaidoyer visant un changement de pratiques : faire évoluer le curriculum de formation des personnels d'accueil/soignants sur la prise en charge des usagers de drogues afin que les compétences enseignées correspondent aux pratiques recommandées, sans discrimination ni stigmatisation ; en France, faire appliquer par les centres communaux d'aide sociale (CCAS) les dispositions légales relatives à la domiciliation administrative des personnes sans-abris (loi ALUR, 2014), pour rendre possible l'ouverture des droits de ces personnes à la sécurité sociale.

Le travail de plaidoyer peut porter sur un changement de politiques ou de pratiques, ou sur les deux à la fois ; l'essentiel étant de bien considérer ces deux dimensions, pour que le changement visé soit réellement au bénéfice d'une meilleure santé des populations cibles ●

COMMENT ?

La légitimité de Médecins du Monde à porter un plaidoyer repose sur les expériences et connaissances acquises dans le cadre de nos projets. Le plaidoyer se construit à partir du vécu et des savoirs des personnes concernées sur les projets, des échanges avec les partenaires et alliés et de l'analyse des politiques nationales et internationales ayant un impact sur la santé. Il s'appuie sur des données concrètes, issues d'un travail de documentation nécessaire et rigoureux ; une fois analysées, ces données contribuent fortement à la crédibilité du plaidoyer porté et des politiques alternatives que nous proposons.

La démarche de plaidoyer se décline concrètement par la définition et la mise en œuvre de stratégies d'influence. Ces dernières précisent le ou les changements visés (objectifs) et les étapes intermédiaires pour y parvenir (à déterminer en fonction du contexte et de la plus-value de Médecins du Monde), ainsi que les personnes impliquées dans la réalisation du changement (cibles) et une combinaison d'activités variées visant à influencer ces personnes en vue d'obtenir le changement souhaité.

Ces activités comprennent notamment : du lobbying direct auprès des décideurs, le travail avec les médias et

via les réseaux sociaux pour faire valoir nos points de vue, mobiliser et interpeller nos cibles, ainsi que notre participation à des conférences politiques et techniques aux niveaux national, régional et international. Nous valorisons les alliances avec d'autres acteurs de la société civile pour augmenter notre influence, mutualiser les compétences et les atouts. Enfin, l'organisation de campagnes de mobilisation de l'opinion publique permet de générer l'adhésion d'un public plus large et de faire pression sur les décideurs politiques.

Le recours au contentieux peut également être utile et décisif, en complément de ces activités, souvent lorsque ces dernières n'ont pas abouti. Avec l'appui du service juridique, le choix de saisir ou non la justice se fait selon de nombreux critères, parmi lesquels la légitimité de Médecins du Monde, l'intérêt des personnes dont les droits sont défendus, les chances d'aboutir, une analyse du risque sécuritaire et d'impact sur la pérennité de nos actions.

Le plaidoyer n'est donc pas un événement isolé (une célébration d'une journée mondiale ou une participation à une conférence, par exemple) ni une somme d'activités ponctuelles, mais est un processus qui est efficace s'il est structuré

LES LEVIERS DU PLAIDOYER



L'EXPERTISE

Témoignages, veille et analyse politique, étude reposant sur des données concrètes, etc.



LES ALLIANCES

Animation de collectifs, élaboration de positions communes, renforcement de capacités, etc.



LES OUTILS DE COMMUNICATION / MÉDIA

Communiqués de presse, médias sociaux, tribune, affichage public, etc.



LA MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Pétition, manifestation, campagne, etc.



LE LOBBYING
Réunions avec des décideurs, participation à des conférences politiques et techniques, etc.



**LE RECOURS AU
CONTENTIEUX**
(en fonction de nombreux critères)
Saisir la justice pour défendre les droits des personnes concernées.

et pensé sous forme d'une stratégie, avec des objectifs de plaidoyer concrets et réalistes et réajustée en permanence aux réalités rencontrées.

Par ailleurs, fidèle à l'un des principes fondamentaux de l'association, le plaidoyer à Médecins du Monde privilégie le renforcement d'alliances et d'initiatives existantes. Dans nos projets, il est essentiel de veiller à trouver un équilibre entre la quête de visibilité auprès des décideurs, qui est gage de légitimité et d'influence, et le travail de plaidoyer via des alliances avec d'autres acteurs

locaux permettant d'afficher un soutien pluri-acteurs des messages portés, renforçant ainsi leur force et leur légitimité. De manière générale, le plaidoyer est d'autant plus efficace que notre influence est discrète et que l'appropriation par les décideurs est mise en avant.

A chaque pays, à chaque programme, à chaque situation correspondent des objectifs de plaidoyer différents mais aussi une combinaison d'outils variés pour les atteindre, à adapter selon la situation politique et sécuritaire dans laquelle vous intervenez ●

QUI EST EN CHARGE DU PLAIDOYER ?

Chacun a matière à apporter au processus de plaidoyer, et en premier lieu les personnes confrontées quotidiennement aux réalités de terrain.

Les personnes concernées, les équipes des projets et les alliés, bénévoles et salariés, au siège les directions des Opérations, le service Communication, la direction Santé et Plaidoyer, le service juridique... : c'est grâce à un travail conjoint qu'un plaidoyer est efficace et les messages percutants. Les professionnels du plaidoyer sont notamment essentiels en ce qu'ils/elles apportent des compétences spécifiques : maîtrise du processus décisionnel et des outils d'influence, analyse des problèmes et traduction en changements législatifs ou politiques à atteindre, veille et analyse des rapports de force, liens avec un réseau d'acteurs influents, etc.

Pour plus d'efficacité, il est crucial de déterminer dès le départ qui est activement impliqué dans le plaidoyer et quels sont les rôles et responsabilités de chacun, au sein de l'équipe Médecins du Monde et des organisations alliées. Le manque de ressources humaines affectées au plaidoyer est un obstacle récurrent à sa réussite : le plaidoyer demande de la constance et du temps ; il est donc judicieux d'investir en conséquence. La condition idéale

est d'avoir une ressource humaine par projet dédiée au plaidoyer (un.e chargé.e/responsable plaidoyer), en charge d'assurer la formalisation d'une stratégie et d'un plan d'action de plaidoyer, ainsi que le suivi de la mise en œuvre effective des différentes activités. Cela permet d'éviter un éparpillement, des doublons ou des messages contradictoires, qui entraveraient la réussite de la démarche de plaidoyer. En l'absence de ressource dédiée, un membre de l'équipe doit être identifié comme le point focal des questions de plaidoyer ●

NE PAS CONFONDRE

Parfois confondu avec d'autres modes d'action, **le plaidoyer se distingue :**

- **de la communication** : il convient de distinguer la communication « institutionnelle », qui vise à faire connaître notre association et nos actions, de l'utilisation des outils de communication à des fins de plaidoyer. Dans ce deuxième cas, les outils de communication prennent un rôle crucial et font partie intégrante d'une stratégie de plaidoyer. Nous entrons dans le champ du plaidoyer dès l'instant où nous pensons conjointement 1) la formulation de nos messages, la manière dont nous pourrions les porter au mieux auprès des cibles pré-identifiées qui ont le pouvoir d'influer ou de décider le changement que nous souhaitons, et 2) qu'une réflexion se développe pour savoir quel média mobiliser pour atteindre ces cibles. Entrer dans cette démarche nécessite une collaboration étroite entre la personne en charge du plaidoyer et la personne identifiée au service Communication.

Les outils de communication (briefs de journalistes pour les inciter à écrire sur nos sujets, publication de tribunes, utilisation des réseaux sociaux, diffusion de communiqués, organisation de voyages de presse, etc.) nous offrent un arsenal d'outils essentiels pour diffuser notre

positionnement et faire pression sur les décideurs. Les médias sociaux ont, depuis quelques années, fait irruption comme outils de plaidoyer. Aujourd'hui, l'utilisation de Twitter, Facebook comme leviers de diffusion et d'interpellation des décideurs fait communément partie des stratégies de plaidoyer.

Exemple : Lors de l'événement « Place de la santé », au cours duquel 5 candidats à l'élection présidentielle en France en 2017 étaient conviés pour préciser leurs programmes en santé et protection sociale, le public et les internautes pouvaient interpeler les candidats via les réseaux sociaux. C'est ainsi que notre question se retrouve deux fois posée à un candidat (François Fillon) par la journaliste (Audrey Pulvar) en charge de mener les débats, et ciblée par nos soins en amont via Twitter. Une occasion pour nous de faire irruption et nous positionner dans le débat sur les questions de santé des personnes précaires, et d'interpeler directement les candidats (et leurs équipes de campagne).

- **du seul témoignage** : témoigner/dénoncer est une activité factuelle et ponctuelle qui vise à décrire une situation ou à attirer l'attention sur une thématique. Il a une utilité forte pour faire comprendre la réalité d'une situation mais il ne suffit

pas, à lui seul, pour entrer dans une démarche de plaidoyer qui vise à obtenir des changements inscrits dans la durée. Il est en effet progressivement apparu à Médecins du Monde que la seule dénonciation d'une situation ne conduisait pas nécessairement à un changement, et ne permettait donc pas de répondre de façon satisfaisante aux intentions politiques de l'association. Cela n'exclut en aucun cas l'utilisation de témoignages dans le cadre d'un plaidoyer ; au contraire, il peut être très utile dans un premier temps, pour sensibiliser la population et les décideurs sur une situation que l'on veut voir évoluer ou changer.

• **du lobbying** : faire du lobbying correspond à l'interaction directe avec les décideurs politiques, dans le but de les convaincre d'effectuer le.s changement.s voulu.s (lors d'une réunion avec le/la ministre de la santé, son/sa directeur.rice de cabinet, un.e parlementaire, par exemple). Si le lobbying fait très souvent partie d'une stratégie de plaidoyer, il n'en est qu'un des leviers, aux côtés d'une combinaison d'activités de mobilisation des médias, de l'opinion publique, d'alliances, qui sont essentielles pour attirer l'attention, convaincre, et ainsi faire bouger les lignes.

• **des réunions et actions de sensibilisation et d'information** : attirer l'attention et informer des individus/groupes sur un certain enjeu est essentiel pour que ces derniers comprennent et s'approprient l'enjeu en question. De la même façon que le plaidoyer ne se limite pas au témoignage ou au lobbying seuls, la sensibilisation ne suffit pas pour entrer dans une démarche de plaidoyer, qui vise à obtenir des changements de politiques et/ou de pratiques. Sensibiliser peut être une activité très utile au service du plaidoyer, si la personne sensibilisée est une cible de plaidoyer, ou si les individus/groupes sensibilisés sont amenés à intervenir dans le processus de changement politique, directement ou indirectement (par exemple en exerçant une pression sur les décideurs).

Exemple : Sensibiliser des jeunes à la planification familiale est essentiel mais ne relève pas du plaidoyer ; par contre, renforcer les capacités de ces jeunes et construire avec eux des objectifs de plaidoyer pour qu'ils soient en mesure d'exprimer leurs besoins et revendications, et ainsi d'influencer les décideurs, relève du plaidoyer.

Toutes les équipes de Médecins du Monde sur le terrain sont amenées à convaincre, à influencer des décideurs

pour assurer le bon fonctionnement de leur.s projet.s, à travers des activités telles que la recherche de fonds ou la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec les autorités. Ces activités sont néanmoins différentes du plaidoyer dans la mesure où ce dernier vise un objectif plus général et de long terme, un changement de politiques et/ou de pratiques, qui dépasse le seul intérêt du projet Médecins du Monde.

Exemple : Ce n'est pas du plaidoyer que de négocier avec différents acteurs afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour un projet de Médecins du Monde. Par contre, c'est faire du plaidoyer que d'essayer d'influencer le Ministère des Finances pour augmenter le budget dédié à la santé des populations en situation de vulnérabilité ●

Médecins du Monde porte de nombreux combats pour l'évolution durable des politiques et des pratiques en faveur d'un accès effectif et équitable aux soins, parmi lesquels :

- Dénoncer l'impact négatif sur la santé et sur l'accès aux droits fondamentaux des politiques migratoires répressives et restrictives ;
- Lutter contre toutes formes de violence à l'encontre des usager.ère.s de drogues, travailleur.se.s du sexe, minorités sexuelles et de genre ;

- Faire reconnaître les droits sexuels et reproductifs et lutter contre l'impunité ;
- Plaider pour le respect du droit international humanitaire en zones de conflit ;
- Influencer les décideurs pour limiter les sources de pollution sur les lieux de vie ou de travail.

Exemples de plaidoyers menés : Au sein de son programme de santé sexuelle et reproductive en Côte d'Ivoire, Médecins du Monde accompagne la mobilisation des sociétés civiles pour défendre un accès effectif à une offre de soins, de prévention et de prise en charge des grossesses non désirées. Le plaidoyer mené a notamment permis d'obtenir du gouvernement ivoirien le financement le plus important jamais alloué pour l'achat de produits contraceptifs (500 millions de francs CFA - sur le budget national 2018).

En France, Médecins du Monde dénonce l'absence de protection de milliers de personnes mineures non accompagnées sur le territoire et interpelle le gouvernement pour que des moyens financiers suffisants soient alloués aux services d'aide sociale à l'enfance et qu'une mise à l'abri inconditionnelle soit appliquée, conformément aux droits fondamentaux de ces enfants et adolescents ●

- LES INCONTOURNABLES DU PLAIDOYER -

- 1- Le plaidoyer vise à **influencer les décideurs** pour qu'ils effectuent des **changements** de politiques et/ou de pratiques, inscrits dans la durée, contribuant ainsi à **assurer une pérennité de nos actions sur le terrain**, au-delà de nos projets.
- 2- Le plaidoyer est un **processus** – non une somme d'activités isolées – qui nécessite des données concrètes, une analyse approfondie du contexte, des mécanismes décisionnels, des forces en présence et des opportunités.
- 3- Formaliser une **stratégie de plaidoyer** qui se décline en **plan d'action concret** est primordial. Elle est développée avec l'équipe de Médecins du Monde, les personnes concernées par nos programmes, ainsi que nos partenaires et alliés. Nous privilégions les **coalitions de causes communes**.
- 4- Vos **objectifs de plaidoyer** doivent être **Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, délimités dans le Temps** (SMART), autant que possible, sans quoi vous peinerez à les atteindre et éprouverez des difficultés à orienter vos activités et ressources.
- 5- **Less is more !** Ne vous fixez pas trop d'objectifs pour lesquels vous n'aurez pas les ressources ni le temps suffisants de les mener de front. **Veillez à prioriser et dédiez une ressource humaine ou, a minima, un point focal par projet au plaidoyer.**
- 6- C'est grâce à une **combinaison d'activités et de leviers variés**, réfléchis pour atteindre au mieux votre cible, que vous obtiendrez le plus de résultats.
- 7- Pour être efficace, restez vigilants aux évolutions du contexte et, au besoin, **adaptez votre stratégie régulièrement**. La pression sur vos cibles doit être constante – **ne lâchez rien !**
- 8- Et surtout, le plaidoyer, **ça fonctionne !**



Médecins du Monde France – Direction Santé et Plaidoyer
medecinsdumonde.org

© Médecins du Monde France, Mai 2018